



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Bénin
Agence Principale de Cotonou

CAHIER DES CHARGES

Numéro AO/B00/SAP/017/2016

**POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CENTRALES DE TRAITEMENT D'AIR DES CAVEAUX DE
L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A COTONOU**

Décembre 2017

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) que sont le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB), sis à Dakar;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- la Représentation auprès de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (RCUEMOA) sise à Ouagadougou ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

I.2. Objet

Le présent cahier des charges a pour objet les travaux de remplacement des centrales de traitement d'air des caveaux de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou.

I.3. Allotissement

Les travaux sont en un seul lot dénommé "Travaux de remplacement des centrales de traitement d'air des caveaux de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou".

I.4. Conditions à remplir pour prendre part aux marchés

La participation au présent marché est ouverte à toutes les entreprises ayant la volonté de conclure un accord ou ayant conclu un accord de groupement. En cas de groupement, la seule forme autorisée par la Banque est le groupement solidaire. Les candidats devront fournir tout document que la Banque viendrait à exiger avant attribution du marché.

Tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.5. Visite des lieux

Une visite du site est prévue aux lieu, date et à heure indiqués dans l'avis d'appel d'offres.

I.6. Conformité des offres.

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges sera rejetée pour non-conformité sans préjudice pour la Banque Centrale.

I.7. Période de validité des offres

La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt.

I.8. Langue de soumission

Les offres, ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, seront rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les notices d'équipements fournis par le soumissionnaire dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction des passages pertinents dans la langue française.

I.9. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.10. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le Franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA.

I.11. Prix de l'offre

Tous les lots et articles figurant sur la liste des fournitures et services connexes devront être énumérés et leur prix devra figurer séparément sur les bordereaux de prix. Le prix à indiquer sur la lettre de soumission de l'offre sera le prix total de l'offre.

Les prix et rabais indiqués par le soumissionnaire sur le formulaire de soumission et les bordereaux de prix sont fermes, c'est-à-dire non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché et ne pourront varier en aucune manière. Ils devront être en hors taxes et hors douane et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison des équipements (transport, assurance, transit départ et arrivée, dépotage, déchargement et installation).

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

I.12. Modalités de paiement

En cas d'attribution à l'issue du dépouillement, les modalités de règlement seront les suivantes :

- une avance de 50% à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du bordereau de livraison ;
- quarante pour cent 40%, à la réception provisoire des travaux, attestée par la signature du procès-verbal de réception provisoire ;
- dix pour cent (10%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie ou dès la réception définitive ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement financier reconnu par la BCEAO.

I.13. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

I.14. Actualisation des offres techniques

Compte tenu des évolutions technologiques, le fournisseur devra s'engager à faire bénéficier la BCEAO des innovations technologiques intervenues, en proposant dans son offre les dernières versions des équipements.

I.15. Formation

Les soumissionnaires devront intégrer dans leurs offres une formation en cas de nécessité.

I.16. Présentation des soumissions

Les offres, établies en trois (03) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention :

“Travaux de remplacement des centrales de traitement d’air des caveaux de l’Agence Principale de la BCEAO à Cotonou”.

Les enveloppes intérieure et extérieure doivent être adressées à :

“Monsieur le Directeur National de la Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest (BCEAO) pour le BENIN 01 B.P. 325 Cotonou”.

Les enveloppes intérieures comporteront en outre le nom et l’adresse du soumissionnaire.

Chaque exemplaire des offres sera présenté en quatre (04) parties distinctes comme suit :

1. présentation de la société ;
2. offre technique ;
3. offre financière ;
4. variantes ou options éventuelles à l'offre de base.

Chaque partie devra être présentée sous enveloppe fermée portant le titre de ladite partie. Le non-respect de ces dispositions pourrait entraîner le rejet de l'offre pour non-conformité.

I.16.1. Présentation de la société

La présentation de la société comprendra :

- une présentation générale succincte ;
- les références techniques similaires ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience).

I.16.1. 1. Présentation des sous-contractants

La présentation des sous-contractants comprendra :

- une présentation générale succincte ;
- les références techniques similaires ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience).

I.16.2. Offre technique

L'offre technique consistera en :

- la description détaillée des équipements proposés ;
- une présentation générale des caractéristiques des équipements ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- communication de toute autre information technique jugée utile.

I.16.3. Offre financière

Les prix doivent être établis en hors taxes et hors douane. Les prix indiqués par le soumissionnaire seront fermes, non révisables et **comprendront** :

- un devis détaillé de l'offre de base pour les fournitures ;
- le coût annuel des services d’assistance et support (mise à jour, réparation) ;
- un devis détaillé des options et services connexes ;
- les quantités ;
- les prix unitaires ;
- le coût total ;

- le taux de remise ;
- le total net.

Les prix prévus comprennent l'ensemble des dépenses, fournitures et livraison et installation, y compris toutes les sujétions particulières découlant de la nature des prestations, des lieux de livraison et des circonstances locales telles que :

- les frais de livraison ;
- tous frais nécessaires non explicitement cités.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

Les offres devront faire ressortir le coût, hors taxes et hors droits de douane (HT-HDD), de l'ensemble des fournitures à fournir.

I.17. Documents constitutifs de la soumission

Les soumissionnaires devront fournir dans leurs offres copie des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société ainsi que les références bancaires, conformément au schéma ci-après :

- Code Banque ;
- Code guichet ;
- N° du compte ;
- Clé RIB ;
- IBAN ;
- SWIFT.

Ils devront en outre communiquer les nom et prénom du mandataire légal ainsi que la fonction occupée dans la société.

Par ailleurs, tout autre document et attestation peut être exigé avant la signature du contrat en cas d'attribution de marché.

En ce qui concerne les soumissionnaires hors zone UMOA, ils sont tenus d'indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationales.

I.18. Groupement d'entreprises

En cas de groupement, les entreprises concernées doivent présenter dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les parties. Ce document doit en outre indiquer le chef de file dudit groupement. Dans le cadre du présent appel à concurrence, seuls les groupements solidaires sont autorisés.

I.19. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder 30% de la valeur du contrat initial.

I.20. Lettre type de soumission

Le soumissionnaire présentera son offre en remplissant le formulaire joint en annexe (Formulaire de soumission).

Il devra être dûment signé du mandataire légal.

I.21. Date et heure limite de remise des offres

Les offres devront être déposées au bureau 406 du 4^e étage de l'immeuble fonctionnel de l'Agence Principale de la BCEAO, Avenue Jean-Paul 2 à Cotonou (Bénin), au plus tard aux date et heure précisées dans la lettre de consultation.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS, etc.) indiqué sur le pli fera foi.

I.22. Retrait, substitution et modification des offres

Un candidat peut retirer, remplacer, ou modifier son offre après l'avoir déposée, par voie de notification écrite, dûment signée par un représentant habilité. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite.

Les enveloppes doivent porter clairement, selon le cas, la mention « RETRAIT », « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».

I.23. Ouverture de plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité et des performances techniques et financières pourraient être exigées à l'entreprise attributaire avant la signature du contrat de marché.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard à la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et, d'autre part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères économiques et financiers.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à 100% des livrables requis pour ce marché.

La grille de notation des offres est jointe en annexe.

I.24. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale n'achète que les fournitures à l'état neuf. Par conséquent, elle se réserve le droit de demander au soumissionnaire retenu de justifier l'état des matériels livrés et prouver l'origine des fournitures à livrer.

Avant l'attribution du contrat, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) pourrait constituer le motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle pourrait inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.25. Publication des résultats

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat peut former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur National de la BCEAO pour le Bénin dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

I.26. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités technique et financière du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité et la solvabilité financières du soumissionnaire. Elle pourrait se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera la seconde offre évaluée la moins-disante, puis elle procédera à la même détermination de la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

I.27. Notification

Le marché sera notifié au soumissionnaire retenu et un contrat de marché lui sera soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.28. Lieu de livraison

La livraison des équipements commandés se fera DAP « Delivered At Place » selon les incoterms 2010 dans les locaux de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou.

I.29. Délai de livraison

Le délai de livraison doit être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai doit être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à 1/1000 du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder 5% du prix du marché.

I.30. Réception

La réception sera effectuée en deux temps selon la procédure suivante :

- réception provisoire, à la demande du fournisseur, après la fourniture et l'installation des équipements et le constat du bon fonctionnement ;
- réception définitive, à la demande du fournisseur, à la fin de la période de garantie, après la levée de toutes les réserves émises et la constatation du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements livrés.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux parties.

La réception définitive sera prononcée à la fin de la période de garantie d'un an.

I.31. Garantie

La période de garantie pièces et main-d'œuvre étant de douze (12) mois. En cas de non-conformité, le retour des équipements sera entièrement à la charge du fournisseur.

La garantie doit couvrir les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des équipements, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui seront

effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

La Banque Centrale applique une retenue de garantie égale à 10% du montant total du marché jusqu'au terme de la période d'un an, à compter de la date de signature du certificat de réception provisoire.

I.32. Agrément

Les soumissionnaires revendeurs devront fournir dans leur soumission la preuve de l'agrément de(s) l'équipementier(s) ou des articles dont les matériels seront fournis.

I.33. Assurance

Le ou les fournisseurs et/ou leurs sous-contractants devront, à leur charge, souscrire à des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison.

I.34. Litiges et contestations

Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable, tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend est, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par le Tribunal de Première Instance de Cotonou, désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage a lieu à Cotonou, et se déroule en langue française.

Le droit applicable au fond du litige est le droit béninois.

I.35. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de Service de l'Administration et du Patrimoine, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.bdn@bceao.int. Les questions devront être reçues uniquement par écrit pour assurer une bonne traçabilité. Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int. A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site.

I.36. Intention de soumission

Préalablement au dépôt des soumissions, les candidats intéressés sont priés de manifester leur intention de soumissionner par courrier électronique à l'adresse courrier.bdn@bceao.int

**DEUXIEME PARTIE : CONDITIONS D'APPROVISIONNEMENT / CARACTERISTIQUES
TECHNIQUES / CADRE DE DEVIS**

A - INFORMATIONS SUR LES INSTALLATIONS EXISTANTES

1- Description sommaire des installations

Les caveaux sont traités par trois (3) centrales de traitement d'air de type bilbloc à détente directe. Les unités de traitement d'air sont posées en locaux techniques dans le bâtiment principal et les groupes extérieurs sur des socles à l'extérieur.

La distribution d'air se fait par les conduits aérauliques entre l'unité de traitement d'air et les espaces pris en charge.

L'apport d'air neuf est partiellement assuré par conduits aérauliques raccordant les unités intérieures de traitement à une prise d'air extérieur.

Des attentes du réseau de distribution d'eau glacée sont disponibles à proximité de chaque unité intérieure centrale de traitement d'air.

Les centrales sont numérotées C17, C18 et C19.

2- Fonctionnement du système actuel

Les groupes extérieurs sont équipés de deux compresseurs dont chacun est capable d'assurer la charge entière de la zone bien que leur fonctionnement simultané soit possible en cas de besoin (ce qui est souvent le cas au démarrage). L'unité intérieure de traitement d'air est dimensionné pour supporter la pleine charge des deux compresseurs équipant le groupe extérieur. L'ensemble du système fonctionne pratiquement en Normal + Secours, le traitement normal des espaces étant assuré même en cas de défaut sur un compresseur.

Les ailettes des condenseurs des groupes extérieurs sont complètement effritées et les centrales présentent des défauts et sont pratiquement à l'arrêt.

3- Objectif à atteindre

La Banque ayant augmenté, par des travaux de rénovation, sa capacité de production de froid par les nouveaux groupes de production d'eau glacée, les objectifs à atteindre dans le cadre des présent travaux sont :

- assurer le traitement d'air des caveaux par une climatisation à eau glacée,
- maintenir un traitement d'air des espaces par un système de traitement à détente directe dans les mêmes conditions que l'existant,
- assurer un apport d'air neuf suffisant dans les différents espaces traités,

B - SOLUTIONS PROPOSÉES

Pour atteindre les objectifs fixés, il faudra procéder :

- Au remplacement des unités intérieures centrales de traitement d'air par des centrales mixtes eau glacée et détente directe de puissance ci-dessous :

- Centrale N° C17 : puissance frigorifique sur eau glacée de 40 Kw et 85,6 Kw sur la détente directe ;
- Centrale N° C18 : puissance frigorifique sur eau glacée de 44 Kw et 54 Kw sur la détente directe ;
- Centrale N° C17 : puissance frigorifique sur eau glacée de 40 Kw et 85,6 Kw sur la détente directe.

Chaque centrale sera équipée sur l'eau glacée de vanne trois voies avec son automate et sonde permettant sa régulation y compris l'ensemble de jeu de vannes nécessaires au bon fonctionnement et à l'exploitation aisée des installations. Un by-pass sera prévu sur la vanne trois voies.

- Au remplacement des groupes condenseurs de chaque centrale par des groupes de puissances frigorifiques, en détente directe, équivalente respectivement comme indiqué ci-dessus ;
- Aux modifications et réadaptations nécessaires aux réseaux aérauliques de soufflage et de reprise aux raccordements aérauliques des nouvelles unités intérieures centrales de traitement d'air, (Les réseaux aérauliques de reprises de soufflage intérieurs aux espaces traités ne sont pas inclus dans les présentes prestations) ;
- Aux modifications nécessaires aux liaisons frigorifiques et électriques, aux coffrets électriques et aux réseaux d'évacuation des condensats en vue de leur adaptation aux nouveaux équipements installés ;
- Aux modifications des réseaux aérauliques d'air neuf existants pour assurer un apport d'air neuf suffisant dans chaque espace.

1- Caractéristiques techniques des équipements à fournir

Les équipements proposés auront les caractéristiques minimales ci-dessous, les marques proposées étant une référence de qualité à atteindre.

1.1- Conduit en staff

Les conduits seront en staff isolé d'épaisseur 4 cm (polystyrène de 2 cm d'épaisseur en sandwich entre deux plaques de plâtre chacune d'épaisseur 1 cm, fabriqué avec du plâtre et de la filasse végétale. La teneur en filasse permettra d'assurer le classement au feu M1 du conduit conformément au DTU (Document technique Unifié) afférent. Ils seront à double face, lisses et recevront extérieurement une peinture anti poussière nettoyable à l'eau.

1.2- Grille de prise d'air neuf

Cette grille aura un encadrement et des ailettes en aluminium avec une face frontale montée sur contre-cadre, verrouillage par clips et porte-filtre en acier galvanisé. Elle sera équipée de filtre efficacité G4.

Elle sera de type GEA de France AIR ou similaire.

1.3- Centrale de Traitement d'Air

Ce sont des centrales mixtes de traitement d'air à eau glacée régime 7°C/12°C et à détente directe au R410A, munies d'une chambre de mélange 2 voies, d'un module de filtration G4-F7 à trois niveaux d'encrassement, d'une batterie de réfrigération à 6 rangs, pas d'ailette 2.1 mm avec un bac de récupération des condensats en acier galvanisé, d'un ventilateur type MP à réaction avec châssis anti vibratile et manchette souple intérieure.

La CTA N° C17 sera équipée d'une batterie de puissance frigorifique 40 kW sur l'eau glacée et 85,6 kW sur la détente directe.

La CTA N° C18 sera équipée d'une batterie de puissance frigorifique 44 kW sur l'eau glacée et 54 kW sur la détente directe.

La CTA N° C19 sera équipée d'une batterie de puissance frigorifique 40 kW sur l'eau glacée et 85,6 kW sur la détente directe.

Elles seront munies de séparateur de gouttelettes.

Elles seront de type CLIMACIAT AIRTECH 150 et 75 de CIAT ou similaire.

Elles doivent être de dernière technologie et équipées d'une régulation efficace, précise et fiable de la température et de l'hygrométrie, en vue d'assurer le traitement adéquat de l'air dans les locaux concernés.

1.3- Groupe de condensation

Le groupe à condensation par air sera équipé de :

- compresseur(s) hermétique(s) SCROLL, moteur incorporé refroidi par les gaz aspirés, protection interne du moteur par sonde de bobinage, montage sur amortisseurs antivibratiles ;
- condenseur à refroidissement par air, batterie tubes cuivre / ailettes aluminium serties mécaniquement, ventilateur(s) hélicoïdes(s) accouplement direct à pales profilées, moteur 2 vitesses - IP 54, classe F ;
- automatismes et sécurités ;
- sécurité HP par pressostats à réarmement manuel ;
- sécurité BP par pressostats automatiques ;
- dégulation de pression de condensation permettant un fonctionnement jusqu'à -15 °C extérieur par pressostats HP automatiques ;

- anti-court-cycle ;
- coffret électrique entièrement câblé, assurant le pilotage complet de l'appareil en fonction des ordres reçus par la régulation de capacité de l'installation (non fournie), et permet la surveillance du fonctionnement.

Ils seront de type CONDENCIAT CD de CIAT ou similaire.

1.4- Canalisations

Les canalisations d'eau glacée seront de type HPF KRYOCLIM isolées avec des coquilles en mousse de 5 cm d'épaisseur recouvert d'une protection toilée haute résistance type STYROCLIM ARMA BLANC. Les coudes, tés et accessoires du réseau seront isolés par des éléments préfabriqués et les vannes par des boîtes à vannes. Les coquilles en polystyrène ne seront pas admises.

Les canalisations d'évacuation de condensats seront en tube PVC avec isolation mousse type ARMAFLEX.

ANNEXES

1- CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

3- CRITERES DE NOTATION

4 - MODELE DE SOUMISSION

ANNEXE 1 - CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	PU HT-HD en chiffre	PT HT-HD en lettres
1.	Travaux préparatoires			
1.1	Dépose des centrales de traitement d'air, des groupes condenseurs et de tous autres réseaux, équipements ou accessoires nécessaires à l'exécution des travaux.	Ens		
1.2	Modification et réadaptation de socle en béton	Ens		
1.3	Etablissement des documents d'ouvrage exécutés (Plans, détails de pose et de raccordement, notes de calcul, fiches techniques, notices d'installation et de mise en service, notices d'exploitation) et formation du personnel de la Banque	Ens		
2.	CENTRALES MIXTES DE TRAITEMENT D'AIR			
2.1	Fourniture et pose d'une centrale mixte de traitement d'air de traitement puissance frigorifique sur eau glacée de 40 Kw et 85,6 Kw sur détente directe type CLIMACIAT Airtech + CONDENCIAT de Marque CIAT ou similaire (Caisson N° C17)	U		
2.2	Fourniture et pose d'une centrale mixte de traitement d'air de traitement puissance frigorifique sur eau glacée de 44 Kw et 54 Kw sur détente directe type CLIMACIAT Airtech + CONDENCIAT de Marque CIAT ou similaire (Caisson N° C18)	U		
2.3	Fourniture et pose d'une centrale mixte de traitement d'air de traitement puissance frigorifique sur eau glacée de 40 Kw et 85,6 Kw sur détente directe type CLIMACIAT Airtech + CONDENCIAT de Marque CIAT ou similaire (Caisson N° C19)	Ens		
2.4	Accessoires de pose et divers	Ens		
3.	CIRCUIT D'EAU GLACEE			
3.1	Fourniture et pose du réseau hydraulique, en tube HPF KRYOCLIM isolé avec coquilles en mousse de 5 cm d'épaisseur recouvert d'une protection toilée haute résistance type STYROCLIM ARMA BLANC, entre les canalisations eau glacée en attente et la centrale	Ens		
3.2	Fourniture et pose vanne trois (03) voies motorisé	Ens		"PM"
3.3	Régulateur vanne trois (03) voies avec sonde de gaine et accessoires de raccordement	Ens		"PM"
3.4	Jeu de vannes d'isolement sur entrée, sortie, bypass vanne trois voies et centrale de traitement d'air	Ens		
3.5	Divers accessoires (Té , réduction , coudes , manchons ...) et toutes sujétions de pose et de raccordement	Ens		
4.	CIRCUIT FRIGORIFIQUE ET EVACUATION DES CONDENSATS			
4.1	Fourniture et pose liaisons frigorifiques en cuivre qualité frigorifique isolé avec mousse type ARMAFLEX (épaisseur 32mm sur la ligne liquide) entre groupe condenseur et centrale de traitement d'air	Ens		
4.2	Fourniture et pose de réseau d'évacuation de condensats en tube PVC avec isolation mousse type ARMAFLEX	Ens		
4.3	Chemins de câbles et supportage	Ens		
4.4	Divers accessoires (Té , réduction , coudes , manchons ...) et toutes sujétions de pose et de raccordement	Ens		
5.	RESEAUX AERAIQUES			
5.1	Modifications et réadaptations nécessaires aux réseaux aérauliques de soufflage et de reprise aux raccordements aérauliques des nouvelles unités intérieures centrales de traitement d'air	Ens		
5.2	Modifications et extension des réseaux aérauliques d'air neuf pour assurer un apport d'air neuf suffisant dans chaque espace y compris grille d'air neuf et filtre de type GEA de France Air ou similaire	Ens		
5.3	Divers accessoires	Ens		
6.	TRAVAUX D'ELECTRICITE			
6.1	Réadaptation des câbles d'alimentation aux nouveaux équipements	Ens		
6.2	Réadaptations des protections aux nouveaux équipements dans les coffrets électriques	Ens		
6.3	Divers accessoires	Ens		

ANNEXE 2 - CRITERES DE NOTATION

	Désignation	Note attribuée	Critère d'attribution des notes	Observations
DOSSIER ADMINISTRATIF ET CAPACITE FINANCIERE				
a	Attestation d'immatriculation au registre de commerce		Validité à vérifier	
b	Attestation de non-faillite		Validité à vérifier	
c	Attestation d'immatriculation et de paiement des cotisations à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)		Validité à vérifier	
d	Attestation fiscale		Validité à vérifier	
e	Chiffres d'affaires des cinq dernières années appuyés par les pages de résultat du bilan certifié de l'entreprise		A titre indicatif	
f	Attestation d'une banque attestant les capacités financières de l'entreprise		Validité à vérifier	
g	Note de présentation de la société		A vérifier	
Autre				
DOSSIER TECHNIQUE				
	Point des projets exécutés dans les trois dernières années ou en cours avec la BCEAO (Annexe 2)		Eliminatoire décision sans appel de la commission de dépouillement suivant le degré d'insatisfaction	
h	Références techniques. Ces références doivent ressortir les travaux similaires exécutés pendant les cinq dernières années avec les attestations de bonne exécution des Maîtres d'Ouvrage.	20	5 points par référence similaire	
i	Certificat de visite des lieux	5	0 ou 5	
j	Note sur la compréhension par l'entreprise des travaux à exécuter	10	1 à 10 suivant adaptation	

k	Méthodologie et le planning d'exécution des travaux (cette méthodologie doit indiquer le phasage des travaux, l'organisation des travaux en vue de limiter à un minimum strict les temps de privation des salles de climatisation aux heures et jours ouvrables)	25	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation du phasage des travaux aux contraintes de la BCEAO : 5 points - Organisation des travaux et heures d'intervention : 5 points - Délai d'exécution des travaux : inférieur ou égal à 6 mois y compris commande : 10 points - Cohérence de la méthodologie : 5 points - Adaptation du phasage des travaux aux contraintes de la BCEAO : 5 points - Organisation des travaux et heures d'intervention : 5 points - Délai d'exécution des travaux : inférieur ou égal à 6 mois y compris commande : 10 points 	
l	Personnel d'encadrement (Curriculum Vitae et diplôme(s) à fournir cinq ans d'expérience minimum requis) et d'exécution prévu pour les travaux avec l'organigramme du chantier	20	<ul style="list-style-type: none"> - 1 ingénieur frigoriste ou énergétique 5 ans d'expérience chargé du projet au siège : 5 points - Bac +2 électrotechnicien 5 ans d'expérience au siège et en appui sur le terrain : 5 points - BAC +2 frigoriste ou électrotechnicien 5 ans d'expérience ou Bac 10 ans d'expérience chef chantier : 5 points - Adéquation du personnel d'exécution : 5 points 	
m	Liste du matériel que l'entreprise compte utiliser pour l'exécution des travaux (indiquant le statut disponible ou à acquérir pour le projet)	10	<ul style="list-style-type: none"> - Appareil de mesure frigorifique et électrique : 4 points - Appareil d'essai d'étanchéité des différents réseaux : 4 points - Caisse à outils et petit outillage : 2 points 	
n	Fiches techniques du matériel proposé	10	1 à 10 suivant adaptation	
o	Notes justifiant les variantes éventuelles proposées avec les fiches techniques du matériel			
	TOTAL TECHNIQUE (NT)	100	Total supérieur ou égal à 70 implique examen de l'offre financière	

ANNEXE 3 - MODELE DE SOUMISSION

NOTE : l'Annexe fait partie intégrante de la soumission. Les soumissionnaires sont priés de remplir tous les espaces laissés en blanc dans le présent modèle de soumission et ses annexes.

**Monsieur le Directeur National de la
Banque Centrale des Etats de l'Afrique
de l'Ouest (BCEAO) pour le Bénin
01 B.P 325 Recette Principale
COTONOU**

**OBJET : TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CENTRALES DE TRAITEMENT D'AIR DES CAVEAUX DE
L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A COTONOU**

Monsieur le Directeur National,

1) Nous soussignésfaisant élection de domicile à
....., agissant au nom et pour le compte de
....., inscrit au registre de commerce de, sous le
N°..... et à l'INSAE, sous le N°....., proposons
d'exécuter et d'achever l'ensemble des travaux tels que décrits dans les pièces écrites
et graphiques du présent appel d'offres pour le montant suivant :

i) Hors T.V.A (H.TVA) de (en toutes lettres et en chiffres) :
.....
.....
éventuellement assorti des modifications qui découleront du marché.

2) Nous nous engageons, si notre soumission est acceptée, à commencer les travaux au
lendemain de la date de passation de la commande et à terminer les travaux et livrer
les ouvrages dans un délai de **mois**.

3) Nous acceptons de rester liés par notre soumission pendant un délai de **quatre –
vingt dix (90) jours** à compter de la date fixée pour la remise des offres.

4) Avant signature de l'Accord de Marché, la présente Soumission acceptée par la
BCEAO vaudra engagement entre nous.

5) Nous avons bien noté que le Maître d’Ouvrage n’est pas tenu de retenir la soumission la mieux – disante et qu’il peut ne pas donner de suite au présent appel d’offres sans avoir à se justifier ni devoir d’indemnités à ce titre. En foi de quoi je soumetts la présente offre en y apposant ma signature.

Fait àle.....par : (Nom et prénoms) :.....

Signature

En qualité de (Fonction) dûment autorisé à signer la soumission pour et au nom de :